

de la prefecture... dans un endroit...
S'adressant, antérieurement, aux
membres du tribunal... de la réforme de
la magistrature... de la réforme de
la magistrature... de la réforme de

Dans son numéro du 16 janvier, l'Académie
de Morbihan reproduit le texte des
allocutions de M. le général Munier et
demanda une rectification. Ici, il faut
dire notre sentiment. Il est certain que
M. le général Munier n'avait aucune
rectification à faire à l'Académie de
Morbihan. Il n'est pas possible que
M. le général Munier ait pu se tromper
sur le point de la rectification. Il est
certain que M. le général Munier a
eu raison. Il est certain que M. le
général Munier a eu raison. Il est
certain que M. le général Munier a eu
raison. Il est certain que M. le général
Munier a eu raison. Il est certain que
M. le général Munier a eu raison.

Devant une pareille humiliation, nous
ne nous sentons pas le courage de juger
celui qui en est la victime. L'infortuné
général il a peut-être femme, enfants
pour lesquels sa solitude est un pain
quotidien. Si notre indignation peut être
accordée à M. le général Munier, il n'en
est pas de même pour M. le général
Farre, gardien de la dignité et de l'honneur
de l'armée. Que l'Académie de Morbihan
et de Finistère ait mérité un blâme
à la chose est possible. Nous admettons
que le général Munier a eu tort de
recommander à ses officiers de ne pas
aller en tenue chez le préfet, même
quant le préfet est un fameux de
Montluçon, qui a traité de « livrée » l'uni-
forme militaire.

L'AVILISSEMENT DES POUVOIRS MUNICIPAUX

Le gouvernement transformerait-il ses
maires et sous-préfets en agents de police ?
Nous serions tentés de le croire, d'après
une circulaire adressée à un maire par
un sous-préfet. Voici cette circulaire :

Sous-préfet... le 16 janvier 1881.

Objet (Confidentielle).

Renseignements sur
la politique ou sur
les incidents de
toute nature qui
pourraient se pro-
duire.

Monsieur le maire,

Au moment où la rentrée des Chambres
vient d'être effectuée, il peut être intéres-
sant de connaître les divers incidents qui
se sont produits pendant la session dans
l'opinion publique ou les incidents qui
pourraient naître à l'occasion soit de la
politique générale, soit de toute autre
cause, locale ou non.

Je vous serais donc obligé, monsieur le
maire, de vouloir bien me renseigner sur
tous les faits qui parviendraient à votre
connaissance et qui se produiraient dans
votre région. D'une manière générale, je
serais heureux de savoir si vous avez eu
des incidents de quelque nature que ce soit
de toute nature, de façon à me permettre
d'être renseigné exactement sur ce qui se
passe dans l'arrondissement.

Après, monsieur le maire, l'assurance
de ma considération distinguée,
Le sous-préfet,
Signé :

Un pareil sous-préfet avilit singulièrement
et les fonctions dont il est chargé,
et les maires auxquels il s'adresse en les
transformant en agents secrets.

La vertu de l'épargne en France

Le Times a publié récemment un article
intéressant sur la situation de la
France. Il y montrait que peu de nations
avaient traversé une année 1880 pour
autant que la nôtre. L'année 1880 pour
la France a été l'année de la prospérité
matérielle. Plusieurs ministères sont tombés
et aucun d'eux n'a eu d'assiette solide.
On a vu combien avait peu de consistance
la réputation de nos hommes politiques
fait quelques cas au dehors. Le moindre
incident a suffi, en effet, pour les faire
tomber du pouvoir. L'esprit de parti n'a
rien perdu de son empire et chaque parti
persiste à nourrir l'espoir qui le redonne
la vie à son tour. Aux dissensions
politiques s'est ajoutée la lutte de l'ir-
régularité et de la religion qui a été tant
surveillée par nos congrès égaux.
A toutes ces causes de désordre
morale s'est ajoutée la crainte de
difficultés nouvelles avec sa vieille en-
nemie, l'Allemagne. Et pourtant, malgré
tout le progrès de la prospérité maté-
rielle la France ne se relâche pas.

Il y a, à coup sûr, un phénomène digne
d'attention et le Times en cherche la
raison. Il voit en dehors de cette France
sans stabilité et sans prospérité maté-
rielle la France de notre grande politi-
que et parlementaire, une autre France
qui accapare peu de pouvoir et des pla-
ces, mais qui ne cesse d'ajouter un ar-
gent à un argent, d'acheter à une partie
des valeurs financières, une France qui
s'intéresse peu à l'avènement ou à la
chute des ministres, qui n'est pas trou-
blée par la préoccupation de la revan-
che, mais qui se soucie de vivre tran-
quillement, et qui ressemble à une ruiche de
travailleurs, et les milliers de citoyens
polémiques qui ne cessent de l'enrichir.
Comme les autres pays, cette France la-

rieuse est éprouvée. Ainsi le phylloxera
lui a fait perdre une grande partie
du produit des vins. La production de la
soie a cessé d'être l'une des richesses du
sud. Les producteurs de blé ont souf-
fert autant en France qu'en Angleterre
de la concurrence américaine. Le pays
n'a pas été préservé de mauvaises récoltes
dans les courants des derniers années.
Le poids des impôts s'est en outre terri-
blement accru depuis 1870. Mais, malgré
tout, la richesse du pays ne cesse pas
d'augmenter. Beaucoup d'industries mé-
diocres, la prospérité dépend plus ou
moins de la prospérité, ne sont pas en
souffrance. Le travail des manufactures
est en général assez actif et les chemins
de fer font de bonnes affaires.

Cette prospérité est le résultat de plu-
sieurs circonstances que le rédacteur de
Times indique. Notre territoire jouit
d'une merveilleuse variété de sol et de
climat, et, par suite de la diversité de ses
produits, la France n'a que peu d'être
atteinte à fois dans toutes les sources de
richesses. Elle joint, en outre, de l'avan-
tage d'une situation centrale qui est très
favorable à l'activité de son commerce.
Mais ce qui est plus précieux pour la
France, c'est son climat, qui est un
avantage géographique, ce qui est
pour elle une mine plus précieuse que
toutes celles que l'Espagne exploite ja-
mais, c'est l'infatigable esprit d'épargne
qui a fait de la nation, l'épargne est la
principale qualité nationale du peuple
français. La loi qui a fixé le partage égal
des héritages n'a pas découragé l'esprit
d'épargne des Français. Nulle part on ne
voit de moins en moins l'usage de l'ar-
gent des enfants. Paysans, bourgeois, ou-
vriers sont animés à cet égard de la
même passion.

Ceux qui n'achètent pas de terre, achè-
tent de la rente ou souscrivent aux em-
prunts.
Tandis que les valeurs financières sont à
peine connues même dans la classe
moyenne en Angleterre, elles ont pénétré
en France jusque dans les rangs les plus
humbles de la nation. Combien verraient-
ils des paysans ou d'artisans anglais sous-
crire pour une entreprise comme celle de
Panama ou même pour un emprunt d'Etat
comme celui de l'Etat français, tant de fois
en France par les gens de la même
classe ?

Une autre cause de prospérité, c'est
qu'en France, le crédit est à portée de
tous. Le crédit est d'ordinaire un pié-
ge pour le paysan ou l'artisan. Offrez-lui
l'occasion d'emprunter et bientôt son at-
taire ira de mal en pis. Tel n'est pour-
tant pas le cas du paysan français. Lors-
qu'il emprunte, il a déjà une certaine épargne.
S'il paye un taux élevé à un ban-
quier ou à un usurier, c'est pour pouvoir
acheter un morceau de terre qu'il ne
pourrait pas acquérir de ses propres dé-
penses. Il emprunte pour acheter la terre
chez le marchand de vin. Le marchand qui
il a conclu est peut-être mauvais. L'intérêt
qu'il paye peut égarer ou dépasser le re-
venu, mais le capital n'est pas perdu et,
au pis, il peut le réalimenter.

En attendant que nous ayons reçu de
Messieurs les entrepreneurs :

Monsieur le Président de la chambre syn-
dicale ouvrière du bâtiment :

Monsieur,
Nous regrettons de devoir vous annoncer que
nous ne pouvons donner suite à vos lettres des
23 novembre et 2 décembre 1880.

Pour la société :

Le 30 décembre, 1880.

La commission de la chambre syndicale a
l'espoir que cette réponse et l'expression
de nos sentiments de quelque nature qu'ils
soient, et que la grande partie des entre-
preneurs qui sont pour la plupart d'anciens
membres de nos sociétés, nous en soient
satisfaits et de la nécessité de la nécessité
toujours croissante de connaître le dessin, en
prenant connaissance de nos projets.

M. Hulin, lieutenant au 1er de ligne, est
désigné pour servir en qualité d'officier
d'ordonnance auprès de M. Vilmette, 2e
division, commandant la 2e division
d'infanterie, à Arras.

M. Gallo, sous-lieutenant au 5e bataillon
de sapeurs-pompiers, est désigné pour
servir en qualité d'officier d'ordonnance
auprès de M. de Camberfort, mis en non-
activité pour infirmités temporaires.

M. Giry, lieutenant au 2e au 1er escadron
du train des équipages, est nommé
lieutenant en 1er au 1er escadron du dit
train.

M. Cacan, capitaine au 1er de ligne, est
désigné pour servir en qualité d'officier
d'ordonnance auprès de M. Barrois, en
remplacement de M. Barrois.

Un concours s'ouvrira le 21 février pro-
chain, à Paris, (au Val-de-Grâce), pour
l'admission dans le service hospitalier
des médecins-majors de 1re et de 2e clas-
se, appartenant aux corps de troupe.

M. le général de Gallifet, inaugurera,
le 1er Mars prochain, à Lille, sous la
présidence de M. le général de Gallifet, sous-
officiers de St-Maixent. Le ministre la
visitera dans le courant de l'année.

La suppression des 6 derniers régiments
de cuirassiers et leur transformation
en régiments de carabiniers est décidée
par le comité de cavalerie.

heures et demie, la température était en-
core de -15°3 et à neuf heures du matin de
-11°6.
Un froid extrême s'est produit dans la
nuit. Un thermomètre placé à deux cen-
timètres au-dessus de la neige et directement
exposé au rayonnement céleste, est descendu à
-22° au-dessous de zéro.
Le plus grand froid qui ait, à ma con-
naissance, été observé à Bordeaux, est de
-13°8 le 24 décembre 1784. En 1826 (26
décembre), il n'y a eu que de -10°.
Il faut noter qu'à la surface du sol, sous
les dix centimètres de neige tombés ven-
dredie, la température est seulement de
1° au-dessous de zéro.

Bulletin du travail

La commission de la chambre syndicale
des ouvriers en bâtiments, de Roubaix,
communique aux journaux les documents
suivants :

Monsieur le Président de la Chambre syn-
dicale des entrepreneurs et maîtres des
entrepreneurs en bâtiment de la ville de
Roubaix, Messieurs,

La commission de la chambre syndicale des
ouvriers en bâtiments de Roubaix, fidèle
interprète de tous les travailleurs en bâtiment,
c'est-à-dire de tous les ouvriers en bâtiment,
a été créée par la loi du 21 mars 1880, et
a été créée depuis sa fondation, et veut en
donner une preuve certaine à Messieurs les
patrons, à Messieurs les entrepreneurs, et
à Messieurs les maîtres-maîtres, en leur
adressant cette demande afin de pouvoir
entrer en négociation avec vous, afin de
obtenir un accord sur les questions de
travail, pour la saison prochaine.

Premièrement, afin de pouvoir suivre les
cours de dessin et d'architecture qui nous
sont indispensables, et dont jusqu'à présent
nous n'avons pu profiter.

Deuxièmement, afin de pouvoir compléter
notre instruction et surveiller l'éducation de
nos enfants, l'instruction étant une des grandes
nécessités de la vie.

Et de laisser ainsi le temps aux patrons de
préparer leurs prix et s'entendre entre eux
afin de faire le possible pour pouvoir l'accorder
aux ouvriers.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Nous rappelons que c'est dimanche
16 janvier qu'a commencé, dans toutes
les mairies, la révision annuelle
des listes électorales. Cette opération
ne dure que quelques jours. Les listes
seront closes le 4 février prochain, à
minuit. Nous prions instamment les
conservateurs de prendre, comme ils
le peuvent et le doivent, le soin ou de
réclamer leur inscription ou de veiller
au maintien de leur nom sur ces lis-
tes. L'importance de ce soin s'est fait
sentir, pour plus d'un cas, dans les
élections du 9 et du 16.

Elections du 16 Janvier.

Neuville-en-Ferrain
M. Théodore Mullé, pépiniériste, a été
élu conseiller municipal par 131 suffrages
contre 102, donnés à M. Masur, conseil-
ler sortant.
243 votants. — 10 bulletins nuls.

Mouvaux
Inscrits, 632; — Votants, 473.
M. Victor Vincent, médecin à obtenu
327 voix, à été élu contre M. Edouard
Duchateau qui n'a recueilli que 140 suffra-
ges.

Il résulte donc que la liste conservatrice
a passé toute entière excepté le candidat
nommé à l'élection de ballottage.

Willems
M. Poté, conservateur, élu.

Borghelien.
MM. J.-B. Balleghien, Balleghien-
Grave, Gustave Delagrang, conserva-
teurs.

Wasquehal.
M. Louis Desplanque, conservateur.

Lezennes.
MM. Léva et Dufour.

Avesnes.
MM. Brouhard et Ducarme, conser-
vateurs.

Maubeuge.
MM. Horrie, Herbecq, Michaux, Pech-
marri, Riquier, Julien.

Trélon.
MM. J. Motte, E. L. maire, Lebrun,
Gorot.

Etreuxy.
Deux républicains, un conservateur.

Ramoussies.
Deux conservateurs.

Ferrière-la-Grande.
Un conservateur.

Sars-Poteries.
Cinq conservateurs élus.

Hautmont.
Quatre conservateurs élus.

Favril.
Deux conservateurs.

Bry.
Deux conservateurs.

Fruges (Pas-de-Calais).
Toute la liste conservatrice a été com-
plétée dimanche.

Voici la liste des Jurés qui siègeront
aux prochaines assises qui doivent
s'ouvrir à Douai le 1er février prochain :

Le maire, président de la commission.
Le président, KOWALSKI.

Le 30 décembre, 1880.

La commission de la chambre syndicale a
l'espoir que cette réponse et l'expression
de nos sentiments de quelque nature qu'ils
soient, et que la grande partie des entre-
preneurs qui sont pour la plupart d'anciens
membres de nos sociétés, nous en soient
satisfaits et de la nécessité de la nécessité
toujours croissante de connaître le dessin, en
prenant connaissance de nos projets.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

Il est évident que Messieurs les patrons
voudront bien se rendre compte de la situation
de la chambre syndicale ouvrière et de
la bonne volonté dont sont animés les
membres de la chambre syndicale ouvrière et
de leur refusant pas cette satisfaction, car
ce serait avec bonheur qu'ils verraient les
patrons et ouvriers s'entendre pour discuter et
étudier les questions intéressant les deux parties
et arriver ainsi à un accord.

bras s'est trouvée dans le même cas.
Quatre hommes ont eu peine à la débar-
rasser.
Il n'est ainsi au cœur de la ville,
sera-ce dans la campagne. Déjà
même on nous annonce que plusieurs
postes n'ont pu atteindre leur destina-
tion.
A l'heure où nous écrivons, — 2 heures
après-midi, — le vent quoique soufflant
encore pas rafales, paraît si calme et
la neige ne tombe presque plus. C'est
assez du reste : En beaucoup d'endroits,
il y en a plus de deux pieds.

A propos de neige, on dirait que la tem-
pérature a voulu justifier le nom de
Niobé que le calendrier républicain
avait donné aux jours neigeux que nous
traversons en ce moment.
P.-S. — à heures soir. — La pluie blanche,
qui tombe depuis ce matin semble vou-
loir reprendre encore ainsi que le vent
qui la fait tourbillonner dans les airs et
aveugle les passants.

5 heures, soir.
La tempête de neige est un peu calmée,
mais la neige tombe encore, quoique
moins dense.

Nous n'avons reçu aucun courrier de
Paris, ni route.
De Calais et Dunkerque les trains nous
arrivent cependant, ainsi que de la fron-
tière par Roubaix, Tourcoing, Mouscron,
Tournai.

Divers télégrammes nous annoncent
que les trains ne sont pas partis de Pa-
ris, Rouen, Valenciennes, Comines-
France.

La Compagnie du chemin de fer ne gar-
rantit plus aucun départ.
On dit qu'aux abords de Lille, dans la
tranchée de Wattignies, il y a de 3 à 10
mètres de neige accumulée. Deux trains
y ont été arrêtés le matin et obligés de
revenir à grand-peine dans la gare de
Fives-Lille.

Aucun accident de personne n'est si-
gnalé jusqu'ici.

On a expédié sur les points encombrés
de nombreuses escouades de travailleurs
et d'hommes de troupes mis en réquisi-
tion.

On nous communique un télégramme
de Calais à 9 heures, d'après lequel
une tempête effroyable régnait depuis
la nuit sur le détroit. Correspondance
impossible avec l'Angleterre.

Les communications sont interrom-
pues sur la ligne de Tournai.

La journée d'hier a été marquée par
deux accidents.
Le premier est survenu à une heure et
demi, dans la rue de la Fosse-aux-
Chènes. Une ouvrière, Eugénie Jonville,
demeurant rue de la Chapelle-Carrette, a
glissé et, en tombant, s'est fracturée le
bras. Elle a été reconduite chez elle,
après avoir reçu les soins de M. le docteur
Degand.

Le second accident s'est produit vers
neuf heures du soir, dans la rue du Pays.
Mme Marie Vanderdonck est tombée si
malheureusement qu'elle s'est cassé une
jambe.

M. le docteur Gouttière l'a fait trans-
porter chez elle sur un brancard.

Un jeune apprenti de l'imprimerie du
Journal de Roubaix a trouvé hier, dans
la rue du Pays, une montre et une chaîne
en argent. L'enfant a aussitôt porté sa
trouvaille à son père et celui-ci s'est em-
pressé de la déposer au commissariat
central où elle a été réclamée par M.
Fachaux, domestique chez M. Lagache.

Le jeune apprenti se nomme Louis Le-
marchand.

Hier, vers dix heures du matin, un ou-
vrier se rendant à son travail trouvait,
sur la route d'Illes à La Bassée, non loin
de l'estaminet de l'Heuretise, une jeune
fille étendue sur le sol glacé, au milieu
d'une mare de sang.

Elle appela aussitôt au secours, et des
soins lui furent rendus. Elle a déclaré
qu'elle se trouvait dans une commune
voisine pour y effectuer un passage et
elle fut accostée par deux individus qui
cherchèrent à lier conversation avec elle.

Elle ne répondait pas et se hâta d'affin
d'arriver plus vite près de la habitation.
Mais tout à coup, elle se précipita sur
le sol et se releva aussitôt. Elle déclara
qu'elle se trouvait dans une commune
voisine pour y effectuer un passage et
elle fut accostée par deux individus qui
cherchèrent à lier conversation avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

Elle déclara qu'elle se trouvait dans une
commune voisine pour y effectuer un pas-
sage et elle fut accostée par deux indivi-
dus qui cherchèrent à lier conversation
avec elle.

AN PALAIS DE CRISTAL, 16, Grande-Rue
Confèctions pour Hommes et Enfants.
Mme CHATELLEIN-ONOP, Contour Notre-Dame
COUTURES MORTUAIRES
Plantes et Bouquets en tous genres
QUEVERU-MICHAUX, fabricant de Billards
Bucc de Valenciennes, ancien m^r Boco
RUE DES DOUZE-APOTRES, 11, A LILLE